

Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 04/02/2025 - 577 - 2002 B 00280 - 441 629 367 - A2TEK

Désignation de l'entreprise		A2TEK EUROTRANSIT 1 GAROLOR BX1		REGISTRE DU COMMERCE		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise		3 TER AVENUE KENNEDY 57000 METZ							
SIRET		4 4 1 6 2 9 3 6 7 0 0 0 3 4							
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2		Durée de l'exercice précédent *		1, 2			
						Exercice N clos le 13,11,21,2,0,2,3			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	15 000	012		15 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	7 173	030	3 369	3 804			
	Immobilisations financières * (1)	040	5 078	042		5 078			
Total I (5)			044	27 251	048	3 369	23 881		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060	1 850	062		1 850		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	116 529	070	25 728	90 801		
		Autres * (3)	072	4 760	074		4 760		
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	16 759	086		16 759			
	Charges constatées d'avance *	092		094					
Total II			096	139 898	098	25 728	114 169		
Total général (I + II)			110	167 148	112	29 097	138 051		
PASSIF						Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				55 000		
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				5 500		
	Réserves réglementées *		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		)	132			
	Report à nouveau		134				(12 994)		
	Résultat de l'exercice		136				11 244		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I			142			58 750		
Provisions pour risques et charges			Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				8 973		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	26 375	)	172	35 671		
	Comptes courants d'associés		173				33 334		
	Autres dettes		175				1 322		
	Produits constatés d'avance		174						
Total III			176			79 301			
Total général (I + II + III)			180			138 051			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		4 149		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2TEK EUROTRANSIT 1 GAROLOR BX1

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	4 149	464		466	4 149	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 024	472		474		476	3 024	
Immobilisations financières		480	5 078	482		484		486	5 078	
TOTAL		490	23 102	492	4 149	494		496	27 251	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552	345	554		556	345
	Autres immobilisations corporelles	560	2 843	562	181	564		566	3 024
TOTAL		570	2 843	572	526	574		576	3 369

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A2TEK EUROTRANSIT 1 GAROLOR BX1						Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650	10 716	652	15 012	654		656 25 728
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680	10 716	682	15 012	684		686 25 728
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765					
TOTAL	770		775					
				1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
				2				
				3				
				4				
				5				
				6				
				7				
				TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	12 480					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983	11 244					
Déficits reportables		984	1 236					
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970	1 236					
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326		
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	27 118	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	13 952	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Société à responsabilité limitée au capital de 55 000 Euros

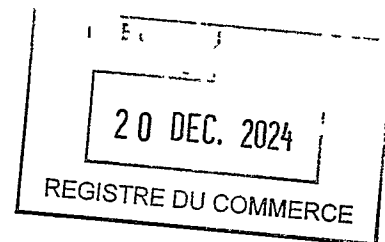
SARL A2TEK

Siège social :

3 TER AVENUE KENNEDY

57 000 METZ

RCS : 441 629 367 00034



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le vingt neuf juin à dix-huit heures,

Les associés de la « SARL A2TEK »

Société à responsabilité limitée au capital de 55 000 Euros

Dont le siège est situé à 57000 METZ 3 Ter avenue Kennedy.

Se sont réunis au siège en assemblée générale ordinaire sur convocation faite conformément aux statuts ;

Etaient présents :

M LAOUAR Madjid

M LAOUAR Farid

L'assemblée est présidée par M LAOUAR Madjid

Le gérant constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social,

Et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux statuts.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant
- L'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Puis le gérant rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Laouar', written over a horizontal line.

CERTIFIÉE CONFORME

LF

LM

- Quitus du gérant
- Approbation du bilan, du rapport et des comptes arrêtés au 31/12/2023
- Affectation des résultats

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demande plus la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice au 31/12/2023 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Le bilan arrêté au 31/12/2023 se soldant par un bénéfice de 11 243,69 €

Les membres du bureau décident d'affecter ce résultat comme suit :

Au compte « REPORT A NOUVEAU » la somme de 11 243,69 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- Les associés décident de fixer la rémunération du gérant à un montant de 37 500€ par an.
- De plus la société prendra à sa charge les charges sociales obligatoires et complémentaires afférentes à cette rémunération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

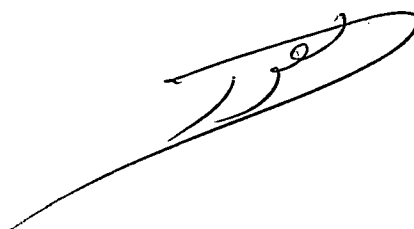
De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Fait à Metz, le 29 juin 2024

M LAOUAR Madjid



M LAOUAR Farid



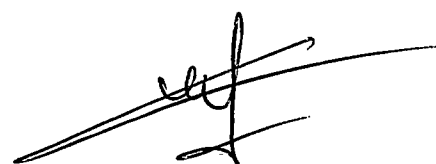
SARL A2TE K

3 TER AVENUE KENNEDY

57 000 METZ

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

CERTIFIÉ CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending upwards, with a small flourish at the top.

LM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Sommaire

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evénements significatifs postérieurs à la clôture	X

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changements de méthodes	X
Informations générales complémentaires	

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des matières et des marchandises	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Charges à payer	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires	X
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail	X
--	---

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices	X
--	---

NA= Non Applicable NS = Non Significant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R123-196 3°)

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce – Art. R 123-196 1° et 2° ; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code du commerce, du décret du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

(VOIR LIASSE FISCALE)

		Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
			Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL				
	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL				
Etat des amortissements				

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL GENERAL				

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Emballages récupérables et divers					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2TEK EUROTRANSIT 1 GAROLOR BX1

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	15 000	402		404		406	15 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462	4 149	464		466	4 149	
	Autres immobilisations corporelles	470	3 024	472		474		476	3 024	
Immobilisations financières		480	5 078	482		484		486	5 078	
TOTAL		490	23 102	492	4 149	494		496	27 251	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552	345	554		556	345	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 843	562	181	564		566	3 024	
TOTAL		570	2 843	572	526	574		576	3 369	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immo- bilis- ations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	10 716	15 012			25 728
TOTAL					
TOTAL GENERAL	10 716	15 012			25 728
Dont dotations et reprises d'exploitation					

NEANT

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
Autres créances clients		116 529	116 529		
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Fournisseurs collectifs		2 784	2 784		
		1 976	1 976		
TOTAL		121 289	121 289		
Etat des dettes		Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		8 974	8 974		
Personnel et compte rattachés		7 196	7 196		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux		2 100	2 100		
Autres impôts et taxes assimilés		26 375	26 375		
Groupe et associés		33 334	33 334		
Autres dettes Clients		1 322	1 322		
TOTAL		79 301	79 301		
Composition du capital social					

Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	137.50	400			400

Evaluation des amortissements

(Code du Commerce Art. R 123-196 2°)

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

LM

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
----------	----------	------------

Titres immobilisés

(PCG Art. 531-2/21 et 532-6)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

- Parts sociales:

Evaluation des matières et marchandises

(Code du Commerce Art. R 123-196 4° ; PCG Art. 531-2)

Les matières ont été évaluées à leur coût d'acquisition soit la somme de 1 850 €

Evaluation des créances et des dettes

(Code du Commerce Art. 123-196)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Voir détails

Dépréciations des créances

(PCG Art. 531-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de renouvellement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu pour un montant de NEANT €.

Charges à payer

(Code du Commerce Art. R 123-196)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 974
Dettes fiscales et sociales	35 671
Autres dettes	34 656
Total	79 301

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTATS

Ventilation du chiffre d'affaires net

(Code du Commerce Art. R 123-198-4° ; PCG Art. 531-2/15)

Répartition par secteur d'activité	Montant
VENTES DE MARCHANDISES	
PRESTATIONS DE SERVICES	151 506
Total	151 506

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(Code du Commerce Art. R 123-198)

BENEFICE RELEVANT DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES A 15 % : Néant €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Echéance de crédit bail restant à courir : €

(Code monétaire et financier R 313-14 ; PCG Art. 531-2/9)